

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 janvier 2024 à 17 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin et les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul Dumoulin.

### Absences :

Les conseillères M<sup>me</sup> Karine Lechasseur et Jasmine Sharma et le maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste ainsi que la directrice générale adjointe et greffière par intérim M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **24-01-0044 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 janvier 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **24-01-0045 Mesure disciplinaire / Employé n° 0661 / Suspension sans solde**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, le 15 janvier 2024, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employé n° 0661;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 0661 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une suspension sans solde d'un jour ouvrable soit imposée à l'employé n° 0661 le 18 janvier 2024 et qu'en ce sens, l'avis de recommandation de suspension remis à l'employé ce 17 janvier 2024 soit entériné;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, le trésorier et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

#### **24-01-0046 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**24-01-0047 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 02 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Paul Dumoulin, maire suppléant

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Directrice générale adjointe et greffière par intérim